



Primes exceptionnelles et calcul de l'ARE

Par severine63

Bonjour, Suite à une rupture conventionnelle et ayant rencontré des difficultés pour obtenir une attestation employeur conforme aux demandes du pôle emploi, j'ai finalement transmis mes bulletins de salaires pour le calcul du montant de mon ARE. Les services de pole emploi n'ont pas pris en compte mes primes exceptionnelles (qui apparaissent sur mes bulletins de salaire) lors de ce calcul. Ces primes sont liées à une période de suractivité de l'entreprise et ont été soumises aux cotisation sociales, devraient-elles être prises en compte ? Merci de votre retour. Bien cordialement

Par ESP

Bonjour
Cela dépend avant tout de la nature de la prime.
Quelle est-elle ?

Par severine63

Bonjour, Merci pour votre retour. Il s'agit de primes liées à une surcharge d'activité. Elle est libellée "prime exceptionnelle" sur mon bulletin de salaire. C'est une prime liée à l'activité c'est tout ce que je suis en capacité de préciser.